



NOTICE D'INFORMATION « CEREMONIE DE PASSATION PRESIDENCE QUATRE MOTEURS POUR L'EUROPE »

1	OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES	2
2	DONNEES TRAITÉES	2
3	PERSONNES CONCERNÉES	3
4	DESTINATAIRES DES DONNEES	3
5	DURÉE DE CONSERVATION DES DONNEES	3
6	SECURITE.....	3
7	VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT	3

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La gestion de l'évènement de la cérémonie de passation de la présidence des Quatre Moteurs pour l'Europe nécessite un traitement de données personnelles sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet la gestion de l'évènement.

Il permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de :

- Envoyer l'invitation,
- Suivre les inscriptions et annulations des participants à l'évènement,
- Envoyer des informations sur l'évènement aux participants (confirmation d'inscription ou d'annulation, remerciements, supports de présentation, comptes-rendus),
- Répondre aux demandes d'information des invités ou des participants.

1.2 BASE LEGALE

Article n° 6.1.(e) du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

2 DONNEES TRAITÉES

2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITÉES

Les données traitées peuvent être relatives aux catégories suivantes :

- Données d'identification,
- Vie professionnelle.

2.2 SOURCE DES DONNEES

Les données sont transmises soit directement par les personnes s'inscrivant à l'évènement soit par leurs représentants.

2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande.

En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la Région ne sera pas en mesure de traiter la demande d'inscription à l'évènement.

2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne :

- Les contacts au sein d'une entité juridique,
- Les experts,
- Les partenaires,
- Les participants,
- Les représentants légaux (personne morale),
- Les représentants d'institution.

4 DESTINATAIRES DES DONNEES

4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les services concernés de la Région,
- L'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises en tant que partenaires autorisés de la Région,
- Les sous-traitants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données relatives à l'inscription et à la participation d'une personne à cet évènement ne sont pas conservées au-delà de 3 mois à compter de la date de l'évènement.

Les données relatives aux demandes d'information des invités ou des participants sont conservés au maximum 6 mois à compter du dernier contact.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment sur :

- Le transport, la communication et le stockage des données sécurisées,
- L'habilitation et l'exploitation des données,
- La pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel,
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement.

7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que la possibilité de demander la portabilité de celles-ci.

7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction des Relations Internationales
101 cours Charlemagne
CS 20033
69269 Lyon Cedex 02

Par courriel : international@auvergnerhonealpes.fr

7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
A l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO)
101 cours Charlemagne - CS20033
69269 Lyon Cedex 02

Par courriel : dpo@auvergnerhonealpes.fr

Les coordonnées du DPO sont réservées aux questions relatives à la protection des données. Pour toute information concernant votre demande d'aide, veuillez contacter la Direction en charge de l'aide aux coordonnées figurant au paragraphe 7.1.

7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.